



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Personnel

Question écrite n° 64721

Texte de la question

M Andre Thien Ah Koon appelle l'attention de M le garde des sceaux, ministre de la justice, sur l'inquietude du personnel de surveillance des centres penitentiaires en regard a la mission qui leur incombe et des moyens mis en oeuvre pour la mener a terme dans des conditions les meilleures. Leur principale revendication porte, actuellement, sur la necessite de redefinir le contenu du metier penitentiaire, les moyens humains et materiels y afferents. Il lui demande, ainsi, de bien vouloir lui faire part des orientations et decisions arretees en ce sens.

Texte de la réponse

Reponse. - L'evolution du metier de surveillant fait actuellement l'objet d'une etude approfondie a la direction de l'administration penitentiaire. D'ores et deja, il a ete decide de porter la formation initiale des personnels de surveillance de quatre a huit mois. Cette mesure est entree en vigueur des janvier 1993. Outre les objectifs deja vises par la precedente formation, elle permettra d'aborder la dimension relationnelle du metier de surveillant grace a des enseignements sur la communication, l'observation et les sciences humaines. Par ailleurs, a la suite des incidents graves que vient de connaitre l'administration penitentiaire, differentes mesures sont en cours d'etude avec les organisations syndicales afin d'adapter le parc penitentiaire a la gestion des detenus presentant une certaine dangerosite et d'ameliorer la securite des personnels et des etablissements. Dans l'immediat, l'accent a ete mis sur trois points essentiels : la mise en place d'une operation d'extreme urgence pour l'equipement de cinquante cinq etablissements en filins anti-helicopteres, vingt-cinq sites ont ete equipes, les trente autres le seront au cours du premier semestre 1993 ; le developpement d'un plan pluriannuel (1993 et 1994) d'equipement en alarmes portatives individuelles, l'ensemble des personnels travaillant en detention sera dote de ces alarmes ; la realisation d'un plan d'equipement de 140 portiques de detection au cours du premier trimestre 1993. Enfin, l'ensemble de ces mesures s'accompagne d'un effort important sur le plan budgetaire : la creation de 430 emplois supplementaires au cours de l'annee 1993 (335 emplois de personnel de surveillance, 15 emplois de personnel technique, 50 emplois de personnel administratif, 30 emplois de personnel educatif). A ces creations s'ajoute une autorisation de recrutement en surnombre de 300 personnels penitentiaires (225 emplois de personnel de surveillance, 50 emplois de personnel administratif et 25 emplois de personnel technique).

Données clés

Auteur : [M. Thien Ah Koon Andr•](#)

Circonscription : - Non-Inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 64721

Rubrique : Systeme penitentiaire

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 30 novembre 1992, page 5383